



# MAIRIE DE LAZER

**C.R. Séance du 09/12/2019**

## **M. le Maire ouvre la séance à 18H30**

**Nombre de membres présents : 8**

**Absents :** BESSON Claire- MORHET  
RICHAUD Patricia-TAXIL André-

**Procuration :** Claire BESSON a donné  
procuration à FINE Christian

Patricia MORHET-RICHAUD a donné  
procuration à Jean-Marie LONG

André TAXIL a donné procuration à André  
GUIEU

**Secrétaire de Séance :** Jean-Paul  
COUDOURET

**Il a été décidé que :**

### **2019-042**

#### **Prix de vente Lotissement la Tuilière au 01/01/2020**

*Votants : 8 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)*  
le Conseil Municipal,

- Fixe le prix de vente des terrains du lotissement communal « la Tuilière » à usage d'habitation à 45.83 € HT soit 55.00 € TTC tout en précisant que les opérations comptables font partie d'un budget annexe Lotissement pour lequel l'assujettissement au régime normal de TVA est appliqué.
- Dit que ce prix est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Mandate Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir

### **2019-043**

#### **Tarif Eau et Assainissement 2020**

*Votants : 8 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)*  
le Conseil Municipal fixe,

- ➔ le prix de l'eau 2020
  - \* Prix du M3 : 0.70 €
  - \* Prime fixe : 41.00 €
  - \* Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0.27 €/m<sup>3</sup>
- ➔ le prix de l'assainissement 2020
  - \* Prix du M3 : 0.62 €
  - \* Prime fixe : 20.00 €
  - \* Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.15 €/m<sup>3</sup>

### **2019-044**

#### **Convention prise en charge des honoraires - Expertises et autre frais avec le CDG05**

*Votants : 8 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)*

La convention prévoit les modalités par lesquelles la commune de LAZER va rembourser au CDG05 l'avancement des frais. Le Conseil Municipal :

- Accepte la convention relative à la prise en charge des honoraires
- Autorise le Maire à signer la convention

### **2019-045**

#### **Dénomination des voies -**

#### **Numérotation des habitations**

*Votants : 8 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)*

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représentent la dénomination des voies et la numérotation des habitations Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ENTERINE les choix de dénomination des voies concernés
- ACCEPTE le tableau joint à la présente délibération
- DECIDE de la mise en place d'une numérotation classique (pair-impair) et métrique des habitations
- PRECISE que les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au budget ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir

Chemin des Chênes
Chemin de la Garrigue
Route d'Upaix
Route de Lazer
Chemin de Chanteduc
Chemin de la Platrière
Chemin de l'Argentière
Chemin de Beaudinard
Impasse des Alizés
Impasse des Lavandes
Chemin de Saint Genis
Chemin du Serre
Chemin de la Calade
Chemin des Blaches
Voie des Jardins
Chemin du Puit
Chemin du Laups
Chemin de Galachanne

La séance est levée à 19h45